



*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**PAIERIE DÉPARTEMENTALE DES YVELINES
12 RUE DE L'ÉCOLE DES POSTES
78800 VERSAILLES**

**Direction générale des Finances publiques
PAIERIE DÉPARTEMENTALE DES YVELINES**

12 rue de l'école des postes
78800 Versailles

Mél. : t078090@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Mel fabienne.pantoustier@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 01.30.97.46.36

Réf. :adoption M57

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT
SEINE ET YVELINES ARCHEOLOGIE
2 PLACE ANDRÉ MIGNOT
78000 VERSAILLES**

Versailles, le 23 août 2023

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur le Président,

En application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, je vous adresse l'avis du comptable sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour Seine et Yvelines Archéologie à compter du 1^{er} janvier 2024.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par le Seine et Yvelines Archéologie à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- la présence d'un solde débiteur au compte 1069, dès lors que ce compte n'existe plus dans le référentiel M57 et nécessite dès lors son apurement dans des conditions précises ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agrérer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le payeur départemental
Fabienne Pantoustier